

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 31 JANVIER 2020

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), par audioconférence
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre excusé (1)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), pouvoir à Mathieu LEMERCIER

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR

Le Président ouvre la séance à 18h. Il indique que le nombre de licenciés au 31 janvier 2020 est en recul de 182 licenciés par rapport à la même date en 2019. Cette situation pourrait s'expliquer partiellement par la nécessité pour de nombreux licenciés de renouveler leur certificat médical, la possibilité de se contenter d'un renouvellement via l'auto-questionnaire de santé venant pour la première fois à son terme.

Il fait ensuite un bref compte rendu des deux assemblées générales de ligue auxquelles il a participé au cours de la dernière quinzaine Pays de la Loire le 20 janvier à Angers et Bourgogne-Franche-Comté le 25 janvier à Dijon. Dans la continuité Thierry VERMEERSCH fait un compte rendu de l'assemblée générale de la ligue Hauts-de-France du 25 janvier, Valérie BERGER-CAPBERN de celle d'Occitanie et Sandrine TAISSON de celle de la ligue de Normandie.

1. Approbation définitive du compte-rendu du 9 janvier 2020

Le Bureau Directeur adopte à l'unanimité le compte-rendu du bureau directeur du 9 janvier 2020.

2. Activités du Président

20 janvier 2020 Participation à l'assemblée générale de la Ligue Pays de Loire à Angers (49)
22 janvier 2020 Séance de travail avec le Directeur technique National et le Secrétaire Général au siège (75)
25 janvier 2020 Participation à l'assemblée générale de la Ligue Bourgogne Franche Comté à Quetigny (21)

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire Général pour traiter les différents points de l'ordre du jour.

3. Suivi des décisions des derniers bureaux directeurs

Le Secrétaire Général fait le point sur l'avancement de dossiers en cours de traitement :

Critères de candidature à la formation d'IOF Event Advisor.

Il rappelle que le bureau directeur du 13 décembre 2019 avait donné mandat à la commission Juges et Arbitres de lui faire des propositions concernant une évolution possible des critères d'accès à une formation d'IOF Event Advisor.

Par courriel en date du 17 janvier 2020, la commission Juges et Arbitres a transmis la proposition de critères suivantes :

- Avoir œuvré en tant que Contrôleur des Circuits National (CCN) sur au moins 2 compétitions nationales (de préférence sur des formats différents)
- Avoir œuvré à des postes clefs en tant qu'organisateur (directeur de course, gecman, atelier départ ou directeur technique) ou être Délégué National
- Avoir une compréhension de l'anglais écrit.

La commission a noté qu'être Arbitre National (AN) serait un plus.

Après discussion, le bureau directeur décide de retenir les 3 critères proposés sans inclure la contrainte de l'AN.

Une information sur l'évolution des critères sera faite à l'ensemble des CCN actuels.

Evaluation des experts :

Le Secrétaire Général rappelle que le bureau directeur du 13 décembre 2019 avait mandaté la Direction Technique Nationale pour lui faire des propositions sur l'évaluation de la qualité du travail des experts nationaux.

Le Directeur Technique National présente au bureau directeur une proposition s'appuyant sur deux volets :

- Une auto évaluation à remplir par l'expert concerné sur l'accomplissement des différentes tâches lui incombant ;
- Une évaluation de la part de l'organisateur sur la qualité du travail réalisé.

Après discussion et amendement de la proposition sur quelques points mineurs, le bureau directeur demande à la Direction Technique Nationale de la transmettre à la commission Juges et Arbitres pour discussion et mise en œuvre.

Projet de Convention pour l'organisation d'OOCup 2020 :

Les différents points demandés par le dernier bureau directeur ont été intégrés dans le projet de convention qui sera soumis à discussion lors du comité directeur du lendemain.

4. Courriers reçus

Possibilité pour les membres du Bureau Directeur de remplir des missions d'arbitre national

Le Président indique au bureau directeur avoir reçu plusieurs messages et un courrier recommandé de la part du Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes faisant part de son incompréhension de la recommandation émise par le Conseil National de l'Ethique sur les risques de conflit d'intérêt entre les positions de membre du Bureau directeur et d'arbitre National. Il ouvre ensuite le débat sur ce sujet. Il apparaît lors de la discussion plusieurs éléments rendant une prise de position par le bureau directeur difficile :

- 4 membres du bureau sont dans cette situation et ne peuvent donc pas prendre position,
- la décision du Conseil National d'Ethique a certes été notifiée à la personne l'ayant saisi mais elle n'a pas encore fait l'objet d'une délibération écrite en bonne et due forme,
- le texte du règlement des compétitions justifiant la recommandation a fait l'objet d'une modification récente (les manifestations concernés ne sont plus celle du groupe B mais celle des groupes B1 et C1).

Face à ces difficultés, le bureau directeur décide d'inscrire le point à l'ordre du jour du comité directeur du lendemain.

Questions relatives à l'interprétation du Règlement des Compétitions

Plusieurs courriels ont été reçus à la Fédération demandant des précisions concernant l'interprétation du Règlement des Compétitions

La Ligue Occitanie envisage d'organiser lors d'un week-end de régionales deux courses avec un classement cumulé. Elle interroge la Fédération sur le groupe dans lequel ces courses rentreraient. Le Bureau directeur considère que du fait du classement cumulé, ces courses relèveraient du groupe C1.

La ligue Occitanie interroge la Fédération sur l'obligation de récupérer les cartes à l'arrivée lors des championnats de Ligue. Le Bureau directeur considère que la décision appartient au délégué-arbitre-régional en fonction des éléments particuliers de la course (distance départ arrivée, existence d'une carte ancienne, nombre de participants par circuits...).

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes interroge la Fédération sur la possibilité d'inscrire des courses régionales avec un départ en masse ou en chasse au Classement National. Le Bureau directeur considère que la décision appartient au délégué-arbitre-régional en fonction des éléments particuliers de la course relatifs à l'équité.

Le club NAO interroge la Fédération sur la façon de calculer les quotas organisateurs lors d'un championnat de ligue co-organisé par les ligues Pays de la Loire et Bretagne. Le Bureau directeur accepte à titre exceptionnel que le quota organisateur soit porté de 3 pour la manifestation comme prévu au Règlement des Compétitions à 4 organisateurs : 3 pour la ligue Pays de la Loire et un pour la ligue Bretagne.

Plusieurs courriels ont été reçus à la Fédération concernant la prise en compte des circuits verts pour le CN lors des régionales par circuits de couleur. Suite à la modification du Règlement des compétitions lors des championnats de France Longue distance et Moyenne distance, le Bureau directeur considère que les circuits Vert lors des compétitions régionales par circuit de couleur ne doivent pas compter pour le classement national. Ce point sera mentionné dans la prochaine lettre aux clubs.

Course d'orientation en Côte d'Ivoire

Le Secrétaire Général informe le Bureau d'un courriel reçu à la Fédération le 21 janvier dernier demandant l'assistance de la FFCO pour la création d'une Fédération de Course d'Orientation en Côte d'Ivoire. Il rappelle que la FFCO avait été informé en mars 2019 de la création de la Fédération Ivoirienne de Course d'Orientation (FICO) et qu'à cette époque la FFCO avait autorisé la FICO à faire usage des différents supports pédagogiques disponibles sur le site fédéral et l'avait incité à prendre contact avec la commission de l'IOF en charge du développement régional. Le Bureau directeur décide donc de mettre en relation les deux demandeurs ivoiriens.

5. Point sur la sinistralité Responsabilité Civile de notre contrat d'assurance

Comme tous les ans, notre assureur nous a transmis le coût des différents sinistres couverts notre assurance Responsabilité civile. Alors qu'en moyenne sur les 3 dernières années la sinistralité se montait en moyenne à 5000 euros, la sinistralité sur 2019 s'élève à plus de 30 000 euros dont 25 000 euros lié à un seul évènement. Après discussion, le BD mandate le Secrétaire Général afin d'interroger le club organisateur de l'évènement au cours duquel le sinistre a eu lieu afin de mesurer si ce sinistre doit nous conduire à adapter nos règles techniques et de sécurité. Par ailleurs, il sera demandé à notre assureur de nous informer dès lors qu'un sinistre dépasse le seuil de 5 000 euros.

6. Inscription d'évènements sur le calendrier fédéral

Suite au recensement fait en fin d'année concernant les titres de participation délivrés sur les manifestations régionales non inscrites au Classement National, le secrétariat administratif a constaté que plusieurs évènements figurant sur le calendrier 2019 ne se déroulaient pas sous l'égide de la FFCO.

Le Bureau directeur après discussion confirme que conformément à l'article IV.2 du Règlement des compétitions seules les manifestations sous l'égide de la FFCO peuvent y figurer. Un rappel sur ce point sera fait sur la prochaine lettre aux clubs.

7. FFCO : Réunion des Présidents de ligue après l'AG du 21 mars 2020 et après l'AG électorale du 21 Novembre

Le Président rappelle qu'une réunion des Présidents de ligue est prévue au siège le dimanche 22 mars pour renforcer les échanges dans le cadre de la préparation du projet fédéral de la prochaine olympiade. Le Bureau directeur constate que ce dimanche se tient le deuxième tour des élections municipales. Il mandate donc le Secrétaire Général pour interroger dans les plus brefs délais les Présidents de ligue sur leur possibilité de participer à cette réunion.

La FFCO prendra en partie les frais des représentants des ligues pour ces 2 réunions des présidents de ligue. Les modalités de prise en charge seront définies et communiquées ultérieurement.

8. Aide à l'organisation des Championnats Méditerranéens de Course d'Orientation (MCO)

Le Président rappelle que le Bureau directeur avait accepté d'apporter une aide à l'organisateur du MCO sur la partie communication. Un accord du trésorier et du trésorier-adjoint avait été donné par mail en date du 14 et du 15 octobre 2019 pour engager des travaux de mise à disposition d'un site internet type sous WordPress sur la base d'un devis de 3600 euro TTC de la société Adeorun. Suite à la réception de la facture correspondante, le Président demande au Bureau de valider cette dépense. Le Bureau directeur donne son accord, Jean-Philippe STEFANINI ne participe pas au vote étant le délégué fédéral de la manifestation ainsi que Michel EDIAR qui est en conflit d'intérêt.

9. Sous-traitance du dossier d'AG

Le Président fait part des devis reçus pour la sous-traitance de la mise en page du dossier d'AG. Après discussion, aucune des propositions reçues soit par écrit soit oralement n'est retenu. Sandrine TAISSON se propose d'apporter son assistance au secrétariat administratif pour ce travail. Le Bureau la remercie pour cette aide.

10. CNOSF PAI 2020

Le Président informe le Bureau du lancement de la campagne 2020 relatif à l'accompagnement des activités internationales des fédérations. Il rappelle que la FFCO a reçu dans ce cadre 2000 euros d'aide du CNOSF en 2018 et 3500 euros en 2019 (dont 2000 euro supplémentaire sur le reliquat 2019). A ce sujet, le trésorier souhaite mettre en avant la réactivité de notre comptable qui a su rebondir rapidement pour profiter de l'enveloppe complémentaire proposée par le CNOSF sur ce sujet en fin d'année 2019. Après discussion, le Bureau directeur mandate le trésorier pour déposer une nouvelle demande pour 2020 incluant la réunion à Paris du Council de l'IOF prévue en avril prochain.



11. Recrutement en cours

Le Président partage avec le Bureau directeur des réflexions sur le processus de recrutement en cours sur le poste de chargé de communication. Il apparaît que depuis le départ de notre chargée de communication, des solutions alternatives ont été mises en place permettant la publication des lettres aux clubs, la réalisation de plusieurs créations graphiques par des prestataires extérieurs à des conditions financières satisfaisantes, la sortie d'un numéro du magazine, une présence minimale sur les réseaux sociaux en mobilisant des bénévoles, ... Simultanément le travail mené par le groupe de travail chargé de préconfigurer la structure de répartition du financement ANS a fait apparaître un besoin important sur les aspects administratifs, de façon à pouvoir prétraiter les dossiers de demande de financement des clubs et des ligues. Il apparaît également qu'une compétence juridique minimale au sein de la structure serait utile, celles utilisées actuellement étant soit celles de bénévoles (Trésorière-adjointe, Secrétaire Général, ...) ou bien de prestataires extérieurs (cabinet comptable, avocat). Une discussion s'engage sur la fiche de poste pouvant correspondre au profil recherché, sur les formations existantes pouvant former à ce type de fonction, sur le niveau de rémunération, ... Après discussion, le Bureau directeur décide de sursoir au recrutement d'un chargé de communication et de travailler prioritairement sur ce nouveau profil. Il demande au Président et au Secrétaire général d'affiner la fiche de poste correspondante et les autorise à rencontrer des candidats potentiels.

12. Subvention cartographique : Au titre de l'année 2019, le Bureau Directeur décide de payer un montant global de 19 404 € pour le compte des structures suivantes :

- CDCO 69, la carte de Francheville réalisée par Evasio, pour 1 250 €
- CDCO 63, la carte des Cheires de Côme réalisée par Tiago Aires, pour 3 000 €
- CDCO 07, les cartes de Largentière et de Vallon Pont d'Arc, réalisée par Thoma Pardoën, pour 2 000 €
- SCAPA Nancy, la carte de Toul réalisée par Evasio, pour 1404 €
- CDCO 83, les cartes de Pierrefeu et de Borme-les-Mimosas, réalisées par Matthieu Puech, pour 2 750 €
- CDCO 12, la carte de Mont Merdous, réalisée par Ray Hulse, pour 6 000 €
- CDCO 42, six mises à jour de carte sprint réalisées par Ligécart'O, pour 3 000 €

13. Aide à l'organisation des WOD, semaine du 13 au 19 mai 2020 : La FFCO apporte une aide financière à hauteur de 0,25 € par jeune inscrit sur le site IOF, et six organisateurs se verront récompensés d'un bon d'achat de 200 € en matériel de CO (4 au mérite et 2 par tirage au sort).

Fin de réunion à 21h00

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

